



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation
22 janvier 2026

**Rivières – GEMAPI –
Programme d'études
préalables (PEP) au PAPI II /
PAPI II : programme
d'actions cadrage financier et
calendrier**

**N° de la délibération
2026-063**

 Secrétaire de séance :
Christiane FERLAY

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSCH, Mme Laëticia BOURJAT, MM. Didier BUFFIERE, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Dominique LEPAGE (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSCH), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Laurent MAILLARD, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Le premier PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) s'est terminé en septembre 2025. De nombreux secteurs et biens restent encore inondables (Tain, Erôme, Serves...) qui nécessitent de poursuivre les actions engagées dans le cadre d'un nouveau PAPI.

Le travail effectué en 2025 avec les communes et les partenaires a permis d'aboutir à un programme d'actions conséquent qu'il convient de déposer auprès des services de l'Etat pour sa labellisation et ainsi entériner les subventions possibles via les fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dits fonds Barnier.
Cette labellisation prend en général 18 à 24 mois, comprenant une consultation électronique du public et une instance régionale de délibération pour la labellisation.

Ainsi, pour faire la liaison entre les 2 PAPI, un programme d'actions, dit programme d'études préalables (PEP), a été construit en parallèle de celui du PAPI. Si des travaux ne sont pas finançables dans un PEP, il permet de poursuivre et financer les études nécessaires à la conception des travaux prévus dans le 2^e PAPI. L'instruction du PEP est d'environ 4 mois.

Pour élaborer le dossier de labellisation du PAPI 2, nous avons fait appel à un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) : groupement ELYPSE (spécialisé dans l'appui aux politiques stratégiques de l'eau) – SETEC (bureau d'études hydraulique) – IDDEST (spécialisé en concertation).

La démarche d'élaboration a comporté 2 temps forts en lien avec les acteurs du territoire (communes, autres services de l'Agglo, chambres consulaires, associations, services de l'Etat, SCOT, CNR, Départements ...) :

- **Le diagnostic** qui a évalué la vulnérabilité du territoire,
- **La stratégie et le plan d'actions.**

Une concertation avec le public a été menée sur 2 mois à l'automne 2025.

Une évaluation environnementale est actuellement réalisée et sera jointe au dossier de labellisation du PAPI.

Le PEP et le PAPI comportent des actions portées par des communes mais également par le syndicat mixte du bassin versant du Doux (SMBVD).

La mise en œuvre des programmes PEP et PAPI, respectivement sur 2 et 6 ans présente une stratégie cohérente et équilibrée selon les 7 axes de travail suivant :

- L'amélioration de la connaissance et la conscience du risque,
- La surveillance, la prévision des crues et des inondations,
- L'alerte et la gestion de crise,
- La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Les ralentissements des écoulements,
- La gestion des ouvrages hydrauliques.

Considérant que pour le PEP, le montant sur 2 ans est de l'ordre de 2.2 M€ ;

SYNTHESE								
AXE	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P181	% Part.	Agence de l'eau	% Part.
Axe 0	300 000.00 €		170 000.00 €	56.67%	130 000.00 €	43.33%	0.00 €	0.00%
Axe 1	310 000.00 €		111 000.00 €	35.81%	186 500.00 €	60.16%	0.00 €	0.00%
Axe 2	30 000.00 €		15 000.00 €	50.00%	15 000.00 €	50.00%	0.00 €	0.00%
Axe 3	40 000.00 €		40 000.00 €	100.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 4	0.00 €		0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 5	770 000.00 €		357 000.00 €	46.36%	413 000.00 €	53.64%	0.00 €	0.00%
Axe 6	471 000.00 €		191 500.00 €	40.66%	215 500.00 €	45.75%	24 000.00 €	5.10%
Axe 7	280 000.00 €		170 000.00 €	60.71%	110 000.00 €	39.29%	0.00 €	0.00%
TOTAL	2 201 000.00 €		1 054 500.00 €	47.91%	1 070 000.00 €	48.61%	24 000.00 €	1.09%

Considérant que pour le PAPI, le montant sur 6 ans s'élève à près de 26 M€, avec un financement attendu de l'ordre de 45% :

# Axe	Nature des actions	Montant global (€)	Nb actions
0	Axe 0 (animation)	937 600	3
1	Axe 1 (Amélioration de la connaissance)	1 136 000	15
2	Axe 2 (Surveillance et prévision des crues)	190 000	3
3	Axe 3 (Alerte et gestion de crise)	135 000	5
4	Axe 4 (Prise en compte dans l'urbanisme)	32 500	3
5	Axe 5 (Réduction de la vulnérabilité)	2 125 000	5
6	Axe 6 (Ralentissement des écoulements)	16 041 000	15
7	Axe 7 (Gestion des ouvrages de protection)	5 190 000	8
TOTAL		25 787 100	57

Considérant que tout engagement d'action sera au préalable validé en Conseil d'agglomération et sera réalisé dans le cadre du budget prévu à cet effet.

Considérant le résumé non technique du dossier PAPI ;

Considérant l'avis favorable de la commission « rivières » du 11 décembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 15 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **VALIDE** le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI pour un montant de l'ordre de 2.2 M€ sur la période 2026 – 2027 ci-annexé ;
- ✓ **VALIDE** le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pour un montant de l'ordre de 26 M€ pour 6 ans à compter de 2027 (2027 – 2032) ci-annexé ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (FPRNM) selon le règlement financier en vigueur pour le PEP et le PAPI
- ✓ **AUTORISE** M. le Président à signer une lettre d'intention à destination de la DREAL pour engager la démarche du PEP
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 28 janvier 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 30/01/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo